



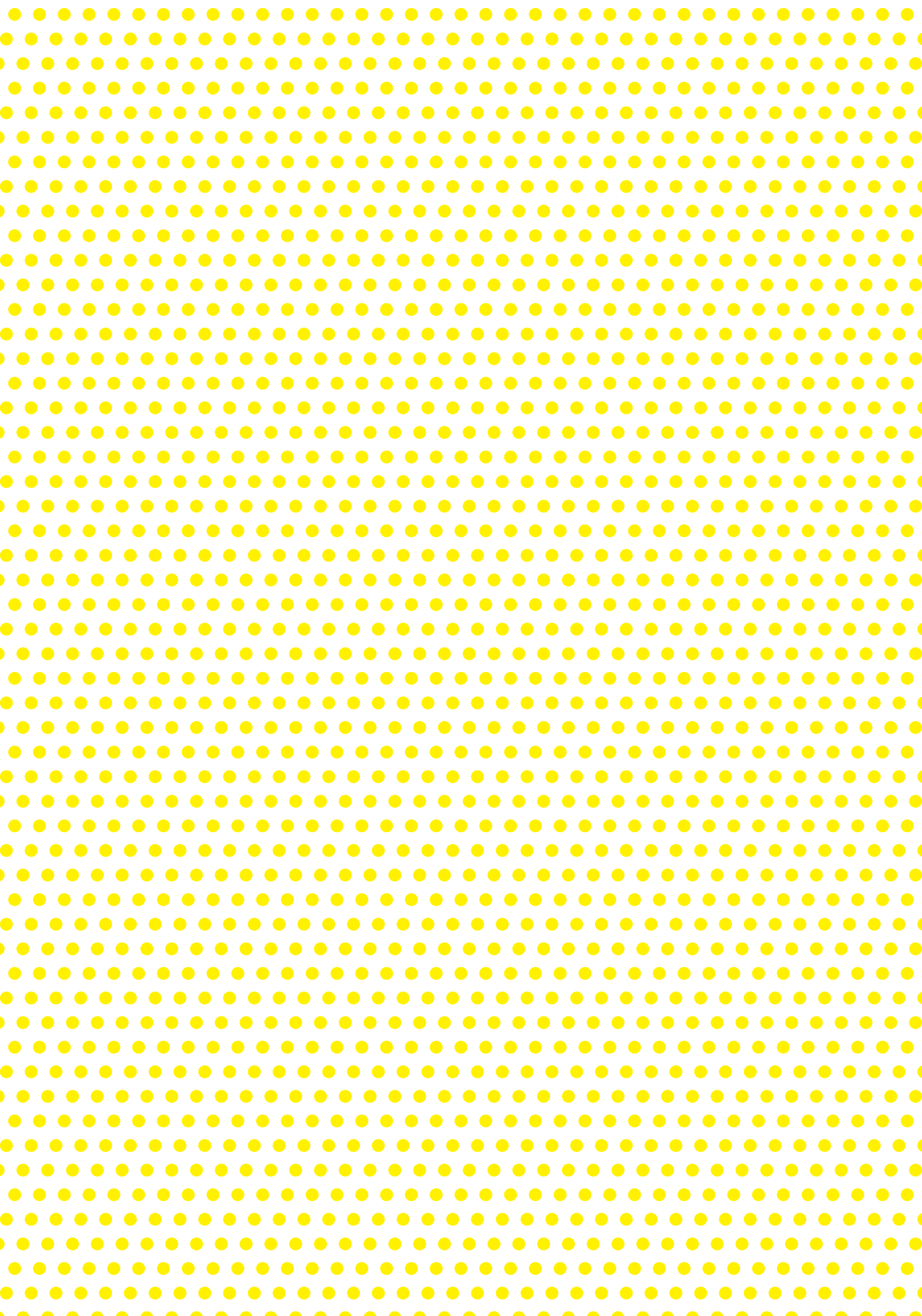
PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

*Charte d'engagement
des communes
2020-2026*

 **GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**

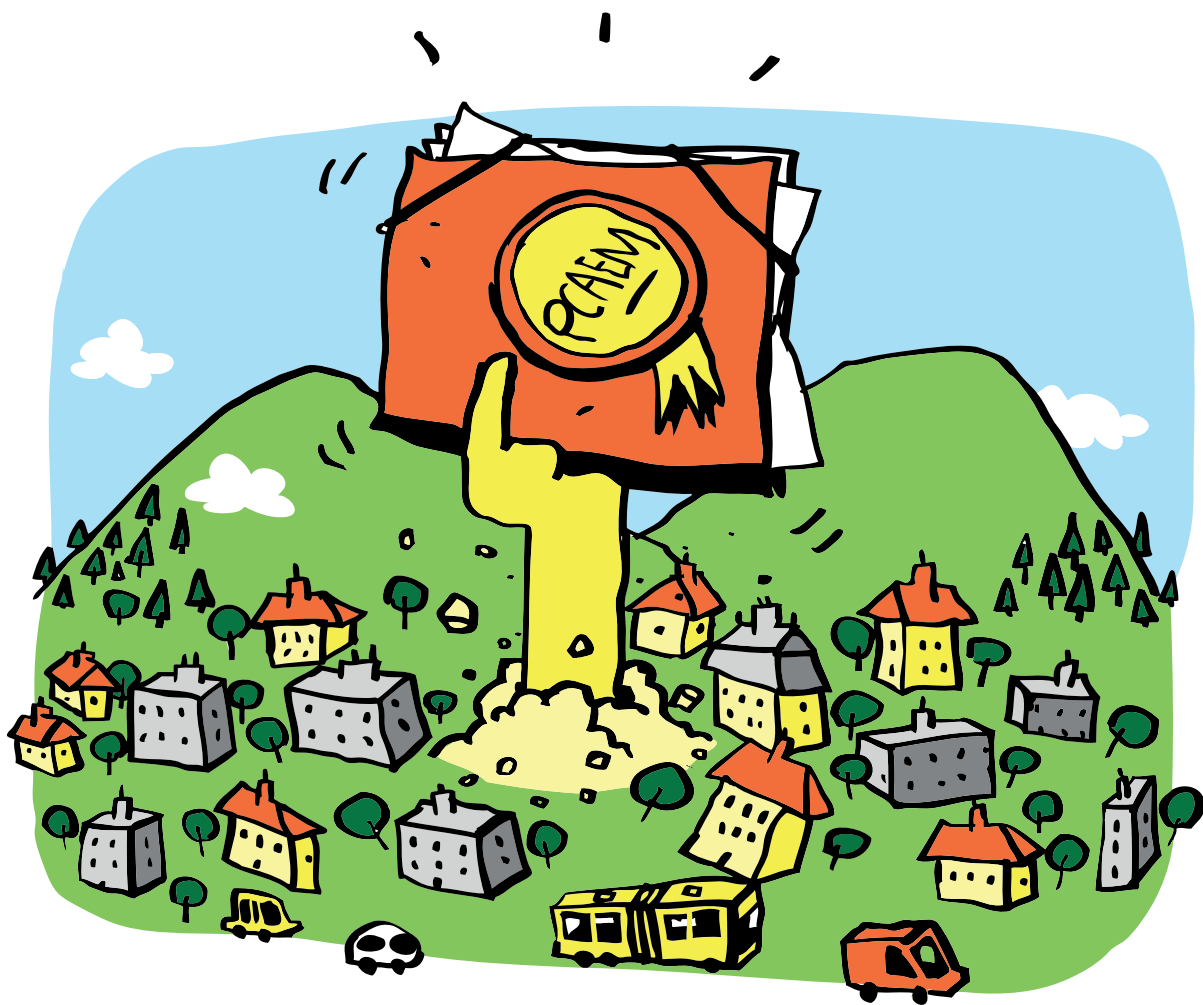


COMMUNE DE FONTAINE



Sommaire

- 5** Introduction
- 6** AXE 1 : s'adapter au changement climatique
- 9** AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air
- 13** AXE 3 : valoriser les ressources du territoire
- 16** AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne
- 18** AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne



Introduction

Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), adopté en 2020, définit la feuille de route du territoire en matière de transition écologique et énergétique.

Cette feuille de route est déclinée en cinq axes :

1. Adapter le territoire au dérèglement climatique.
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire.
3. Valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone.
4. Mobiliser les acteurs locaux.
5. Renforcer l'exemplarité des acteurs publics.

L'implication de chaque commune est essentielle à l'atteinte des objectifs du territoire.

En signant cette charte, la commune s'engage en tant que partenaire du PCAEM et formalise, au travers d'un plan d'actions à horizon 2026, sa contribution à cette mobilisation collective.

Elle s'appuie sur les cinq axes du PCAEM, et repose sur trois types d'actions identifiés dans ce document :

- Des actions "socles", dont la mise en œuvre est considérée comme essentielle.
- Des actions relevant de l'application de textes de loi ou de documents de planification à portée réglementaire récents.
- Des actions volontaires, choisies librement par la commune.

La commune de FONTAINE

s'engage à mettre en œuvre les actions détaillées ci-après à horizon 2026.

AXE 1 : s'adapter au changement climatique

PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles pour atténuer les effets du dérèglement climatique et bénéficier des services écosystémiques qu'ils assurent

- Communiquer auprès des habitants, en utilisant au besoin les supports métropolitains, sur les enjeux de préservation de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles, et sur les actions mises en œuvre.
- Renouveler le plan de gestion durable du bois des Vouillands, en insistant sur le caractère de site naturel métropolitain multi usage (accueil du public...)
- Initier une démarche de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), en collaboration avec le Département et la Métropole.
- Sensibiliser les habitants à la protection des espaces naturels via la réouverture des voies d'escalade Pierre Beghin, Coup de Sabre, DJ face et l'ouverture d'une nouvelle voie en accompagnant ces actions de panneaux explicatifs sur la faune.
- En collaboration avec la métropole et le PNR Vercors, participation au projet de valorisation de la voie du tram Grenoble-Lans en Vercors, la Via Vercors, avec offre de loisirs qui préserve l'environnement et qui reconnecte l'homme à sa nature.

Préserver la biodiversité et favoriser le développement d'un réseau écologique résilient face au changement climatique

- Contribuer à identifier les réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et zones humides et tout autre espace support de la qualité écologique du territoire, et à les préserver.
- Réaliser et formaliser un diagnostic du plan de gestion actuel pour la perspective d'une nouvelle politique de gestion différenciée des espaces verts, et un entretien favorable à la biodiversité. Convention avec la LPO.
- Adapter et diversifier les essences plantées dans les espaces verts pour améliorer leur résilience au changement climatique : espèces résistantes à une augmentation des températures moyennes, à des périodes de stress hydrique, économes en eau, locales, peu allergènes, à feuilles caduques pour favoriser l'ensoleillement l'hiver... Notamment avec le projet d'aménagement d'une micro-forêt sur la friche Robert Vial en lien avec l'ONF.
- En lien avec la trame noire, préserver la biodiversité nocturne en réduisant la pollution lumineuse liée aux enseignes, en appliquant les recommandations du SDAL lumière, en sensibilisant les habitants via des événements et en proposant une expérimentation d'extinction de l'éclairage sur le quartier de La Poya et le secteur du Rachais.

- ☑ Mettre en place des actions de protection de la biodiversité, et encourager l'application de mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) pour tout aménagement sur la commune.
Exemple :
 - Installer des corridors écologiques artificiels pour faciliter le passage de la faune
 - construire des abris pour favoriser l'installation durable de la faune : nichoirs à oiseaux ou chauve souris, création de refuge LPO aux parcs de La Poya et Jean Moulin
- ☑ Créer un atlas de la biodiversité communale (ABC), et sensibiliser les habitants à la faune et la flore locales (livrets informatifs, animations, ateliers, panneaux informatifs sur les espèces...).

Maintenir et accroître la présence végétale dans la ville

- ☑ Poursuivre le recensement des espaces propices à une végétalisation ou revégétalisation : friches urbaines Robert Vial, aménagement des entrées de ville et des grands axes, cours intérieures d'immeubles, pieds de façades sud et ouest pour éviter la réverbération solaire, délaissés de voirie, parkings Anatole France et Edmond Vigne, façades et toitures de bâtiments, cours d'écoles...
- ☑ Mener une campagne de plantation dans les espaces verts communaux notamment au travers de la requalification de la friche Robert Vial, le plan de végétalisation des grands axes, des façades des bâtiments municipaux et de la requalification végétale des entrées de ville ainsi que des parkings Anatole France et Edmond Vigne.
- ⚖️ Garantir une part significative d'espaces végétalisés ou perméables pour toutes nouvelles constructions communales (y compris stationnements), conformément aux dispositions du PLUi.
- ☑ Mener des projets de végétalisation ou de désimperméabilisation d'espaces publics : parkings Anatole France et Edmond Vigne, places, cours d'écoles (Anatole France), aires de jeux, cheminements, cimetières...
Procéder à une planification opérationnelle du projet, selon les objectifs recherchés, en amont de toute mise en oeuvre.

Limiter l'artificialisation des sols

- ⚖️ Dans les opérations communales d'aménagement, privilégier le renouvellement urbain et la rénovation du bâti, et limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements, conformément aux dispositions du PLUi.

ADAPTATION

Agir sur les îlots de chaleur et développer des puits de fraîcheur pour s'adapter aux périodes caniculaires à venir

- Contribuer à l'identification des îlots de chaleur urbains sur le territoire métropolitain.

Anticiper et gérer les risques

- ☑ Prendre en compte dans la gestion des risques leur accentuation par les changements climatiques (canicules, inondations, crues, feux de forêts, retrait-gonflement des argiles...). Sensibiliser la population à ces risques, et informer sur les mesures de protection mises en place par la commune. Mise à jour du DICRIM dans le cadre du PCS. Par exemple : intégrer le plan canicule de la commune dans la communication du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Communiquer auprès des habitants et veiller au respect des obligations légale de débroussaillage pour prévenir du risque incendie.
- ⚖️ Privilégier un urbanisme résilient dans les nouvelles opérations et lors des rénovations : noues pluviales, végétalisation, systèmes d'infiltration, architecture bioclimatique, etc., en application du PLUi et des plans de prévention intercommunaux.

- Prendre en compte la qualité de l'air extérieur dans les nouveaux aménagements publics et les projets immobiliers conformément aux dispositions du PLUi, et notamment de son orientation d'aménagement et de programmation (OAP) Air.
- Anticiper et traiter les risques de prolifération d'espèces animales et végétales invasives (moustiques, ambrosie...).

Préserver et gérer la ressource en eau

- Communiquer auprès du public et des partenaires communaux sur l'enjeu de sa préservation dans un contexte de réchauffement climatique.
- Respecter les obligations d'infiltration à la parcelle dans les nouveaux projets d'aménagements communaux ou lors des rénovations, conformément au PLUi.
- Expérimenter des systèmes de gestion alternative des eaux pluviales sur les équipements communaux existants : utilisation de l'eau de source des Vouillands pour l'alimentation en eau des bassins du centre nautique Lino Refuggi et expérimentation de l'utilisation des eaux de vidange de la piscine pour le nettoyage des rues.
- Mettre en place des systèmes de récupération des eaux pluviales, pour l'arrosage des jardins partagés. Travailler sur les pratiques d'arrosage : régularité, quantité, installation de goutte-à-goutte...

Encourager et accompagner les entreprises de la commune dans l'adaptation de leur activité au changement climatique

- Communiquer auprès des acteurs économiques implantés sur le territoire pour les aider à anticiper les impacts du changement climatique sur leur activité, rencontrer les commerçants et relayer auprès d'eux les éventuels dispositifs d'accompagnement (petit dej' eco) et valoriser leurs initiatives en faveur de l'environnement.

AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air

HABITAT

Encourager la sobriété énergétique sur le territoire communal

- Organiser des actions de sensibilisation aux économies d'énergie (communication, ateliers, stands, événements, permanence...) et relayer, voire prendre part, aux possibilités de conseil et évènements locaux.
- Sensibiliser les habitants dès le plus jeune âge, en encourageant les écoles élémentaires à participer au défi des écoles à énergie positive.

Lutter contre la précarité énergétique sur le territoire communal

- Lutter contre la précarité énergétique dans le parc privé (Mur|Mur) en repérant les ménages sensibles et en les accompagnant à la réhabilitation thermique de leur logement (parc social).

Encourager la rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire communal

- Contribuer à faire connaître le dispositif Mur|Mur de rénovation énergétique des copropriétés et maisons individuelles et les accompagner.
- Contribuer au dispositif Mur|Mur en accordant une aide financière supplémentaire aux habitants qui rénovent leur logement via Mur|Mur.
Par exemple :
 - Abonder les aides métropolitaines à destination des copropriétés.
 - Accorder une exonération de taxe foncière aux ménages qui rénovent leur logement individuel selon des critères ambitieux (exonération de tout ou partie de la part communale).
- Lors de l'instruction de la Déclaration Préalable de Travaux (DPT), contrôler que les copropriétés réalisant un ravalement de façade respectent l'obligation d'isolation ou présentent des pièces justificatives obligatoires.
- Lors de l'instruction de la Déclaration Préalable de Travaux (DPT), contrôler le respect des seuils de performance imposés par le PLUi dans les opérations de rénovation.
- Actualiser les outils d'analyse des projets de construction et de rénovation au regard des nouvelles réglementations.

Encourager le renouvellement des systèmes de chauffage pour plus de performance énergétique et moins d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques

- Contribuer à faire connaître la Prime Air Bois.
- Contribuer à faire connaître l'Aide Zéro Fioul.

Promouvoir l'exemplarité pour les constructions neuves

- Contrôler, lors de l'instruction de la demande de permis de construire, que le projet respecte les réglementations du PLUi (RT2012 -20 % à RT2012 -30 % selon les secteurs) et la réglementation thermique en vigueur.

MOBILITÉ

Encourager une diminution des déplacements en voiture individuelle et de leur impact environnemental sur la commune

- Contribuer à faire connaître les offres de conseil sur les alternatives à l'autosolisme.
- Réduire la place de la voiture en centre-ville, en agissant sur les accès et la rotation du stationnement (disponibilité, durée limitée).
- Réduire la vitesse maximale autorisée, conforter la Ville apaisée en généralisant le passage à 30 km/h et en vidéo-verbalisation des vitesses excessives.
S'appuyer sur les campagnes de comptages routiers pour prioriser les aménagements à réaliser. Apaiser la circulation en réduisant la part de la chaussée dédiée à la voiture.

Promouvoir les mobilités actives (marche, vélo, etc.) auprès des habitants de la commune et faciliter l'intermodalité

- Organiser des événements de promotion des modes doux : fête du vélo, journée sans voiture, aller à l'école à vélo" ... ou des stands à l'occasion d'événements locaux.
- Poursuivre le dispositif pédibus dans les écoles : sensibilisation, création de circuits, installation de panneaux, facilitation des inscriptions (via un formulaire collaboratif en ligne, par exemple).
- Collaborer avec la Métropole, pour soutenir les projets d'aménagements de cheminements piétons et cyclables, l'aménagement de consignes à vélos et trottinettes, la création de stationnements à proximité des magasins et lieux de vie, et la création d'une signalisation spécifique, requalification cyclables des grands axes de la commune et mise en œuvre du schéma cyclable. Participation au projet de valorisation de la voie du tram Grenoble - Lans en Vercors
- Etudier la restriction de l'accès en voiture à certains points de la commune et faciliter les cheminements piétons et vélos :
 - Favoriser la mise en place de zones piétonnes, zones de rencontre,... en partenariat avec la Métropole.
 - Flécher les accès aux éventuels points touristiques de la commune ou à proximité pour les modes actifs.
 - Renforcer la signalétique dans les Vouillands pour favoriser la randonnée pédestre.
- Organiser ou soutenir, en lien avec des associations locales, des ateliers d'apprentissage du vélo ou de remise en selle, des ateliers de réparation de vélos ou des campagnes de marquage de vélo (bicycode).

Promouvoir les transports en commun et les usages partagés de l'automobile auprès des habitants de la commune

- Contribuer à l'attractivité des transports en commun grâce au Pôle d'Echange multimodal (PEM) de la Poya dans le cadre du projet Portes du Vercors
- Encourager et faciliter le covoiturage.
- Encourager l'autopartage. Par exemple :
 - Faire connaître les services existants en développant un partenariat avec Citiz
 - Mettre à disposition une place de stationnement avec signalisation spécifique.
- En collaboration avec la métropole, étudier les usages et travailler à la simplification des liaisons intermodales :
 - matérialiser les parcours via des marquages au sol, ou les indiquer avec une signalisation spécifique,
 - demander l'installation de stationnements ou consignes à vélos près des arrêts de bus,
 - participer au micro PDU,
 - participation active au métro câble ,
 - réaliser le pôle d'échange multimodal de La Poya.

Encourager la conversion énergétique des véhicules

- Communiquer et développer le maillage territorial de bornes et stations de recharge pour favoriser le développement des véhicules au gaz naturel pour véhicule (GNV) ou électriques auprès des particuliers.
- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules utilitaires légers et poids lourds faibles émissions.

AMÉNAGEMENT

Favoriser une approche environnementale intégrée dans la construction et les opérations d'aménagement

- Utiliser un référentiel d'aménagement durable avec des critères de performance énergétique des nouvelles constructions et de production d'énergies renouvelables prenant en compte l'impact des matériaux utilisés dans une approche analyse du cycle de vie (ACV) : construction du nouveau groupe scolaire Robespierre répondant au niveau RT 2012 -20% et au niveau E3C1 de l'expérimentation Energie Carbone, avec production photovoltaïque. Le choix de l'énergie (gaz ou autres) sera justifié dans le cadre de l'analyse comparative en matière d'approvisionnement énergétique.

Favoriser un aménagement du territoire moins générateur de déplacements

- Prendre en compte le critère de mobilité dans les futurs projets d'aménagement communaux :
 - la réalisation de la ZAC Portes du Vercors qui s'articule autour d'un pôle d'échange multimodal comprenant tramway, câble, vélos, covoiturage...
 - le renouvellement urbain du secteur Cachin
- Dialoguer avec les promoteurs privés pour faciliter l'implantation des commerces de proximité.

Initier ou soutenir la création d'éco-quartiers

- Développer l'éco quartier des Portes du Vercors en favorisant la mixité sociale, le report modal en lien avec le projet de câble et du pôle d'échange multimodal, la qualité de l'aménagement favorisant les modes doux, l'intégration paysagère, la cohabitation entre des logements, des activités économiques, des équipements et des espaces verts.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Encourager les entreprises de la commune dans leur transition écologique et énergétique

- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'amélioration thermique de l'immobilier des TPE/PME.
- Communiquer auprès des entreprises implantées sur la commune, pour leur faire connaître les dispositifs existants d'aide à la transition, et faciliter leurs démarches (audit, bilan carbone, rénovation, changement d'équipements de chauffage, aides financières pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire moins polluant...).

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Favoriser et promouvoir la production d'énergie renouvelable par les acteurs locaux

- Recenser les sites privés artificialisés présentant un potentiel de production photovoltaïque intéressant et communiquer auprès de leurs propriétaires sur les intérêts, y compris économiques, d'y installer une centrale de production.

AXE 3 : valoriser les ressources du territoire

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Soutenir l'agriculture locale

- Soutenir l'implantation d'une ferme urbaine et favoriser l'installation d'une micro-ferme dans les Vouillands ainsi que la mise à disposition d'un terrain pour le syndicat apicole.

Promouvoir une consommation alimentaire locale et de qualité

- Mettre en œuvre le Projet alimentaire territorial (PAT) en lien avec le Projet alimentaire inter-territorial (PAiT), ainsi qu'une communication grand public sur son contenu. Encourager et accompagner les acteurs associatifs locaux qui travaillent sur l'alimentation.
- Faire connaître l'offre alimentaire locale.
- Soutenir et développer le marché de producteurs. Accueillir et accompagner le développement et l'installation d'activités commerciales alternatives et solidaires, d'épiceries locales, la vente directe et en circuits courts en collaboration avec la Métropole.

Améliorer la qualité de l'alimentation dans la restauration collective publique, et inciter la restauration collective privée à en faire autant

- Mettre en œuvre les dispositions de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (Egalim) concernant la composition des repas, à savoir :
 - Réalisation tous les trimestres d'une revue à destination des parents d'élèves informant sur les menus et la qualité des repas.
 - Proposer 50 % de produits de qualité et durable, dont au moins 20 % de produits biologiques.
 - Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes.
 - Etablir un plan de diversification des sources de protéines, et instaurer au minimum un repas végétarien pour tous par semaine.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire en établissant un diagnostic puis un plan d'actions.
Rechercher un débouché pour les excédents.
- Création de la SPL Vercors Restauration avec 13 communes et adoption d'une charte de qualité, avec objectif de la réduction des grammages et mise en place de repas sans viande.

JARDINAGE ET COMPOSTAGE

Promouvoir une production alimentaire locale, individuelle et collective

- Inventorier les terrains jardinés et perspectives de terrains jardinables. Planter des arbres fruitiers sur le domaine public. Faire connaître l'emplacement de ces plantations pour que les habitants puissent les récolter (panneaux informatifs, cartographie...).
- Poursuivre et étendre les jardins partagés nourriciers, potagers éducatifs ou ruchers collectifs, notamment "Les Jardins de La Poya" et/ou faciliter la mise en œuvre de ces initiatives par des acteurs locaux (associations agissant dans le champ socioéducatif, copropriétés...) en leur apportant un soutien financier ou technique (mise à disposition de terrains, notamment, mise en accessibilité PMR des parcelles). Relayer l'information sur l'appel à projets métropolitain pour la création de jardins et ruchers partagés.

Inciter et initier les habitants au jardinage durable

- Sensibiliser les habitants à l'éco-jardinage et à la réglementation "Zéro Phyto".
- Faire respecter l'interdiction de brûlage des déchets verts.
- Développement d'une filière broyat sur la commune en mettant en lien les habitants et les jardins associatifs et les services de la commune afin de répondre au besoin de broyat via les composteurs individuels.

Encourager et faciliter le compostage des déchets alimentaires et déchets verts

- Contribuer à faire connaître les points d'apport (composteurs partagés) et les possibilités de mise à disposition gratuite de composteurs par la Métropole.

ÉCO-CONSOMMATION ET DÉCHETS

Communiquer et sensibiliser les habitants aux enjeux de la réduction et de la gestion des déchets

- Communiquer sur la quantité de déchets jetés chaque année par habitant à l'échelle de la commune et sensibiliser aux enjeux de réduction / valorisation.

Favoriser le recyclage des déchets, en encourageant le tri et les apports en déchèterie

- Contribuer à faire connaître les possibilités de tri des déchets.
- Lutter contre les dépôts sauvages et organiser une opération de nettoyage de l'ex ball trap sur le site des Vouillands.
- Réalisation d'une nouvelle déchetterie maxi à horizon 2024
- Opération « marchés propres » sur les marchés Louis Maisonnat et Marcel Cachin.

Faciliter et promouvoir la sobriété et le réemploi

- Sensibiliser les habitants à la sobriété appliquée à la consommation et aux différentes manières de repousser la fin de vie des produits.
- Participation à l'appel à manifestation « déchets et économie circulaire »

Poursuivre une politique de réduction des déchets en encourageant l'éco-consommation

- ☑ En complémentarité avec les actions de la Métropole, et en lien avec le programme des maisons des habitants, encourager les habitants à réduire leur quantité de déchets en communiquant sur les alternatives et solutions, y compris sur leurs avantages économiques (via le site Internet, la distribution de livrets informatifs...) : fabrication de produits maison, achats en vrac, cuisine anti-gaspillage, upcycling, réparation, repair café, confitures solidaires, ateliers "éco ready" en lien avec la SPL ALEC, avec les producteurs et maraichers...
Organiser des ateliers éco-consommation à destination des habitants (fabrication de produits ménagers, fabrication de cosmétiques, couches lavables, brico-récup...).

AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne

MOBILISATION INTERNE ET GOUVERNANCE

Mobiliser élus et services dans la démarche

- Impliquer l'ensemble des élus et services dans la mise en oeuvre, le suivi et la valorisation du plan d'actions communal.
- Mobiliser l'ensemble des élus autour de la nécessité d'aller progressivement vers des actions de plus en plus ambitieuses et variées, compte tenu des enjeux locaux d'adaptation et de lutte contre le changement climatique.
- Mobiliser les services et sensibiliser les agents à la nécessité de travailler sur ces sujets de façon transversale entre services.

Organiser la gouvernance interne

- Mettre en place une instance de pilotage et de suivi du plan d'actions, et désigner un élu et un technicien référents.

Former les agents communaux

- Permettre aux agents communaux une montée en compétence sur les nouveaux sujets émergents avec l'engagement de la commune et qui touchent leur activité, en leur dégageant du temps pour se former sur l'énergie, l'impact carbone, la réduction des déchets, la qualité de l'air, l'adaptation au changement climatique...

Suivre et évaluer les actions engagées

- Effectuer un suivi opérationnel annuel, via l'outil de suivi proposé, et ajuster régulièrement son plan d'actions.
- Mettre en place des outils pour s'assurer de la cohérence de tout nouveau projet communal avec les engagements Climat Air Energie de la commune.

MOBILISATION DES PARTENAIRES COMMUNAUX

Sensibiliser les structures utilisatrices des bâtiments communaux (associations, écoles, EHPAD, crèches, CCAS...) et les accompagner

- Informer les utilisateurs sur leurs consommations en réalisant un suivi énergétique, et les questionner sur leurs besoins.
- Promouvoir l'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des structures accueillant des enfants : leur faire connaître l'offre métropolitaine d'éducation à l'environnement des scolaires les inciter à participer au Défi des écoles à énergie positive, à mettre en place des ateliers de sensibilisation (jardinage, potager, réduction des déchets, cuisine...), classes montagnes auprès des écoles et des centres de loisirs etc.
- Aider les utilisateurs à privilégier une mobilité douce : organisation de challenges mobilité, ateliers de découverte des alternatives à la voiture personnelle.

MOBILISATION DES HABITANTS

Inclure chaque année dans le plan de communication de la ville les sujets Climat Air Energie

- Faire connaître aux habitants les offres de conseil sur les thématiques Climat Air Energie. Relayer les dispositifs et services métropolitains dont ils peuvent bénéficier et les actions de mobilisation organisées sur le territoire.
- Communiquer sur les actions entreprises par la commune, et son engagement dans le PCAEM.

Organiser des événements autour des thématiques Climat Air Energie ou intégrer des interventions sur ces thématiques lors d'événements communaux existants

- Profiter des événements nationaux et semaines à thèmes (Semaine du développement durable, Challenge mobilité, Jour de la nuit...) pour organiser des événements dans la commune, sensibiliser les habitants et valoriser les actions mises en œuvre dans le cadre du Plan Climat Air Énergie (Sensibilisation et prévention des habitants sur les thématiques d'alimentation et de santé liée à la pollution ou aux épisodes caniculaires.)
- Organiser des événements (festival, ciné-débat, conférence, exposition...) sur les thématiques environnementales en lien avec le Plan Climat Air Energie, notamment l'alimentation, aménagement, déplacement, la santé liée à la pollution et les épisodes caniculaires sous la forme d'ateliers participatifs trimestriels.

Relayer, soutenir ou mettre en place des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des enfants et des jeunes

- Faire connaître aux écoles les dispositifs d'éducation à l'environnement proposés par Grenoble-Alpes Métropole sur les thèmes suivants : agriculture et alimentation, air et énergie, biodiversité, déchets, éco-mobilité, jardinage, cinéma et spectacles.
- Soutenir et mettre en place des projets scolaires, périscolaires de sensibilisation des enfants et des jeunes aux enjeux environnementaux et d'éducation aux bonnes pratiques via les classes vertes au centre de nature communal de Saint Nizier.

AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne

PATRIMOINE BÂTI

Suivre et optimiser les consommations énergétiques

- Mettre en place un suivi des consommations énergétiques de la commune et en faire une présentation annuelle dans les instances communales et auprès des agents et décliner le budget fluides dans chaque secteur.
- Mettre en place une instrumentation (temporaire ou permanente) permettant d'optimiser les réglages des équipements et systèmes (consignes de chauffage, durée d'éclairage, gestion de la ventilation...), à minima sur les bâtiments les plus énergivores. Par exemple :
 - Organiser des campagnes de mesures des températures et poursuivre le déploiement de sondes de températures relevables à distance.
 - Installer un système de pilotage et de suivi à distance.
 - Suivre en « temps réel » les températures ou l'occupation (par détection de présence), via des objets connectés.
 - Programmer le chauffage pièce par pièce en équipant les radiateurs de vannes motorisées.
- Vérifier régulièrement les programmations horaires et consignes de chauffage des bâtiments, ainsi que la programmation de la ventilation.

Rationaliser le patrimoine bâti et mutualiser les usages

- Mettre à jour l'état des lieux des bâtiments, de leurs usages et occupation, et des perspectives d'évolutions de ces usages, comme préalable à toute construction neuve (nouveau groupe scolaire) de bâtiment public (mutualisation des usages).

Renouveler les équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et d'éclairage

- Privilégier la haute performance énergétique et les énergies renouvelables à l'occasion d'un remplacement des équipements.
- Réaliser un état des lieux des équipements permettant de prioriser les remplacements, et intégrer ces remplacements dans une programmation pluriannuelle d'investissement sous la forme d'un CPE pour le centre nautique ou d'un marché d'intéressement (à renouveler et étendre) pour les autres chaufferies.

Rénover les bâtiments publics

- Définir une stratégie de mise en conformité du patrimoine communal avec les obligations du décret tertiaire, aux échéances prévues.
- Mettre en place une programmation de rénovation pluriannuelle des bâtiments communaux, en priorisant les bâtiments à rénover selon leur potentiel d'économies d'énergie, le gain en confort pour les usagers et la performance environnementale (feuille de route de rénovation des groupes scolaires, isolation de la toiture de l'Hôtel de Ville et médiathèque).

Favoriser l'exemplarité dans les constructions neuves

- ☑ Mettre en place un cahier des charges ambitieux en matière de performance énergétique et environnementale pour le nouveau groupe scolaire Robespierre incluant par exemple :
 - Tri des déchets de chantier et réemploi des matériaux ;
 - Performances énergétiques ;
 - Production d'ENR ;
 - Analyse du cycle de vie (ACV) pour le choix des matériaux, et préférence pour les matériaux produits localement ;
 - Végétalisation, perméabilité, adaptation au changement climatique (bioclimatisme, prise en compte du confort d'été, prise en compte des risques...);

Agir pour la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public

- ⚖️ Evaluer les moyens d'aération et mettre en œuvre une campagne de mesure des polluants ou une auto-évaluation de la qualité de l'air.
- ☑ Mise en place de capteur dans les groupes scolaires.

Suivre et réduire la production de déchets dans les bâtiments publics

- ☑ Mise en place de la troisième poubelle pour le tri des déchets alimentaires dans les restaurants scolaires et mise en place de composteurs dans les écoles.
- ☑ Expérimentation sur la redevance spéciale à la levée dès l'été 2021.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique du patrimoine communal

- ☑ Consulter le cadastre solaire Métrosoleil et, selon les opportunités, installer des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques sur les toits des bâtiments communaux, ou en faire installer par un tiers investisseur, en prenant en compte l'impact environnemental global de ces solutions.
- ☑ Mettre en place une politique d'achat d'énergies renouvelables (électricité verte, biométhane, bio-GNV...), en demandant un lien direct avec la production d'ENR, pour les consommations communales en visant une multiplication par 4 des achats d'énergies vertes (groupement communal).
- ⚖️ Inclure des systèmes de production d'énergie renouvelable pour toute nouvelle construction de plus de 1 000 m² de surface de plancher et sur tous les parkings de plus de 1000 m² de surface aérienne de stationnement.

VÉHICULES

Renouveler la flotte communale de manière exemplaire

- ⚖️ Se mettre en conformité avec les obligations de la Zone à Faibles Emissions véhicules utilitaires et poids lourds, aux échéances prévues.
- Diversifier son parc de véhicules en créant ou élargissant une flotte de vélos de service.
- ☑ Remplacement du médiabus par un médiavélo, réalisé par une entreprise fontainoise.

Connaître et rationaliser la flotte communale de véhicules

- Suivre les consommations de la flotte communale de véhicules et améliorer la gestion et l'usage du parc.
- Evaluer les besoins et caractériser les usages pour chaque type de véhicule, comme préalable à tout achat de véhicule motorisé.
- Suppression des véhicules de fonction pour les élus.

COMPÉTENCES

Agir sur l'éclairage public

- Suivre les consommations de l'éclairage public.
- Avec l'appui de la fiche «état des lieux de l'éclairage public communal» produite dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière, établir un programme de rénovation prenant en compte la vétusté des points lumineux et armoires électriques, mais également les points les plus consommateurs et générateurs de pollution lumineuse. Transmettre les informations sur les évolutions communales à la Métropole, pour une mise à jour des bases de données.
- Mettre en place une gestion sobre : rationalisation des équipements en diminuant le nombre de points lumineux, baisse de l'intensité d'éclairage, réduction des plages horaires d'éclairage, extinction nocturne partielle ou totale, optimisation de la programmation... Couplée à une sensibilisation des habitants (gains énergétiques, bénéfiques pour la biodiversité, sécurité maintenue, observation des étoiles...).

Adopter des pratiques éco-responsables pour la propreté urbaine et l'entretien des locaux municipaux

- Renouveler le marché des produits ménagers "écologiques" en poursuivant et renforçant l'intégration de clauses environnementales dans le cahier des charges.

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Sensibiliser les agents et les inciter à la sobriété énergétique

- Communiquer aux élus, services et usagers des bâtiments et équipements publics un bilan de la consommation des fluides avec caractérisation des usages de l'énergie de chacun (bureaux, mobilité, mise en œuvre technique...)
- Organiser et animer la démarche éco-responsable de la Ville en faveur de la réduction des déchets, de la mobilité (PDA) et de la réduction des consommations des fluides énergie / eau et entreprendre des mesures de sensibilisation adaptées (éteindre la lumière, baisser le chauffage, couper les veilles, atelier chasse au gaspillage...). Communiquer sur les bons gestes de manière diversifiée (affichage, quiz, nudges, visites techniques...) et intégrer des formations à la sobriété dans les plans de formation annuels des agents.

Sensibiliser et accompagner les agents à une gestion durable des ressources en eau

- Dans les locaux : installer des petits équipements économes (mousseurs, chasses d'eau double flux...), sensibiliser aux usages économes en eau (lavabos, chasses d'eau...).

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une mobilité plus durable

- Pour les déplacements professionnels, sensibiliser élus et agents à l'utilisation de mobilités alternatives (vélo, transports en commun, véhicules partagés...) et proposer une offre alternative à l'usage d'un véhicule de service.

- Etendre ces réflexions aux déplacements domicile travail au travers du PDA, du Plan de mobilité.
Par exemple :
 - Encourager le covoiturage en faisant connaître les outils de mise en relation.
 - Inciter à l'utilisation des transports en commun.
 - Aller au-delà des obligations réglementaires en matière de prise en charge d'une partie du coût des abonnements.
 - Encourager la marche et valoriser ses bienfaits sur la santé.
- Programme d'action en vue de l'obtention du label « employeur pro Vélo »
- Formaliser ses engagements dans un Plan de Mobilité inscrit dans la démarche M'Pro proposée par le SMMAG.

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une gestion des déchets plus vertueuse

- Réaliser un diagnostic de la production de déchets, en vue d'établir un plan de réduction des déchets.
- Mettre en place et améliorer la qualité du tri sélectif dans les bâtiments communaux (marché, écoles et lieux d'accueil du public).

Instaurer une politique d'achats publics responsables

- Sensibiliser les agents et les accompagner pour réduire l'impact environnemental des achats publics.
- Travailler avec les agents à l'instauration de clauses environnementales dans les marchés publics. Au besoin, réaliser un état des lieux des clauses environnementales appliquées dans les contrats et commandes, et chercher à en réhausser l'ambition en fonction des types d'achats.

Faire de toute manifestation communale un évènement éco-responsable

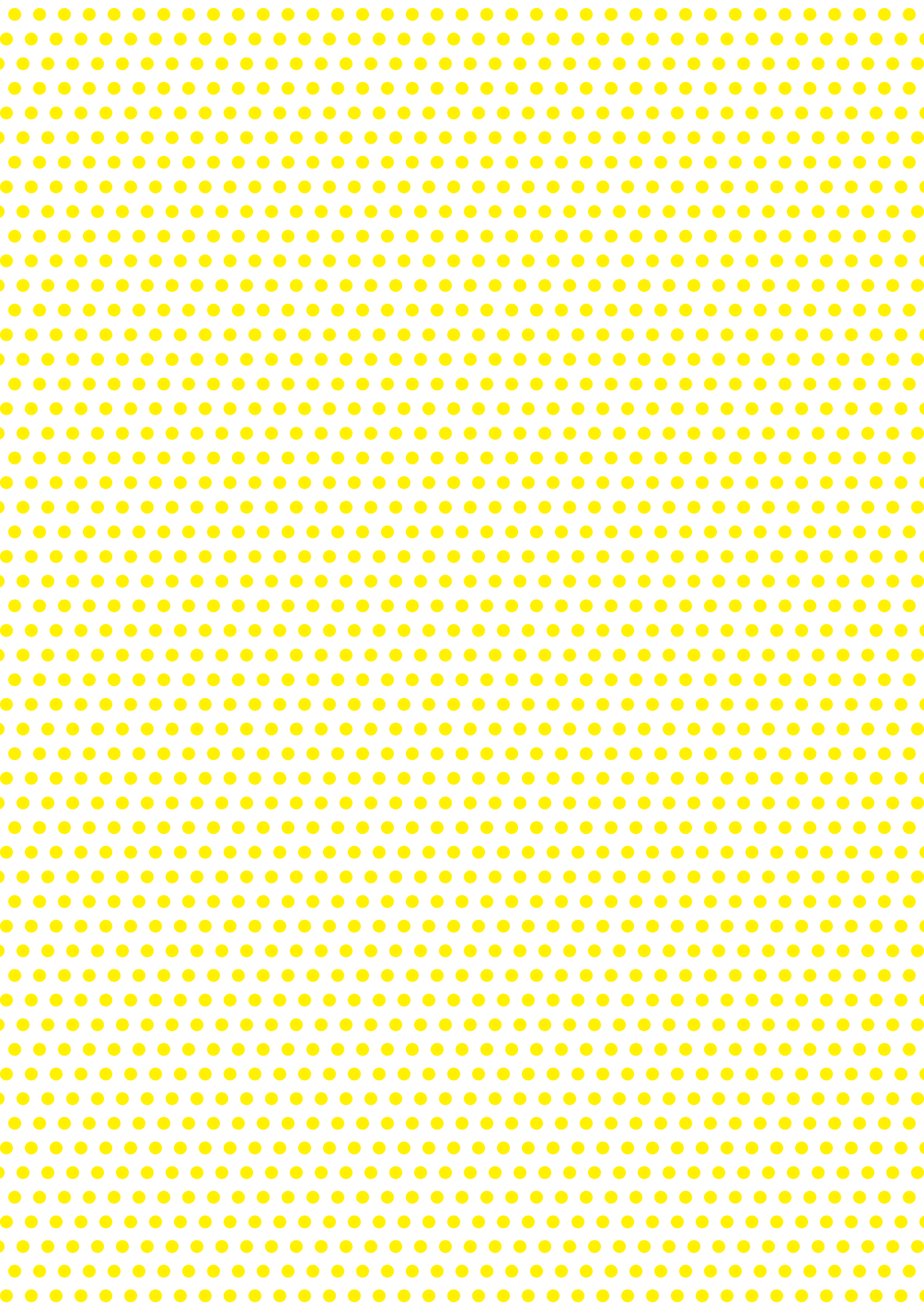
- Établir et systématiser une charte de bonnes pratiques pour chaque évènement organisé sur le territoire communal.
- Contribuer à faire connaître le pack éco-évènement : utiliser le dispositif Pack éco-évènement, proposé par la Métropole et le Département, d'emprunt de verres et pichets lavables, de poubelles de tri et de rampes à eau, et faire connaître ce dispositif aux associations locales.

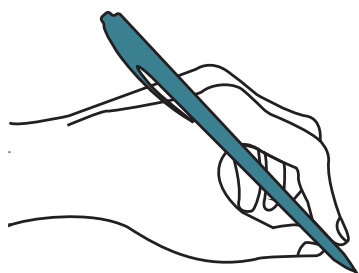
Mettre en place un usage responsable du numérique

- Sensibiliser les agents aux pratiques numériques responsables : utilisation de logiciels libres, sobriété dans les usages, maîtrise du stockage des données (mails notamment), requêtes web par adresse de site, suppression des veilles, réduction de la qualité des vidéos... au travers de la feuille de route multimédia/médiathèque et d'évènement comme la « Semaine sans écran »

Valoriser les actions réalisées en interne et les faire connaître aux habitants

- Afin d'instaurer une dynamique générale positive au sein de la commune, communiquer régulièrement sur les actions exemplaires entreprises en interne au travers des réseaux sociaux et du FRG :
 - Envers les agents de la commune.
 - Envers les habitants : via le journal municipal, le site de la ville, les réseaux sociaux, ou à l'occasion de manifestations.





**Monsieur le Maire
de la commune de Fontaine**

**Monsieur le Président
de Grenoble Alpes Métropole**

Franck Longo

Christophe Ferrari

Fait à :

Le :

